

## **Appel à candidatures - bourses du gouvernement ukrainien**

Le Ministère ukrainien de l'Éducation et de la science, de la Jeunesse et des sports a le plaisir d'annoncer le lancement de la campagne 2012 de sélections de ses boursiers - étudiants, doctorant, enseignants-chercheurs – candidats à suivre une formation / un stage dans les meilleurs établissements d'enseignement supérieur et de la recherche étrangers.

**Cet appel est ouvert :**

### **1) aux étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur inscrits en présentiel (dit « de jour »)**

Critères de sélection :

- excellence académique ;
- excellence des résultats des travaux de recherche réalisés dans le cadre de leurs études ;
- niveau de langue suffisant pour suivre des études au sein de l'établissement choisi.

### **2) aux doctorants des établissements publics d'enseignement supérieur inscrits en présentiel (dit « de jour »)**

Critères de sélection :

- avoir publié dans des revues de leur domaine de spécialité qu'elles soient étrangères, internationales ou ukrainiennes
- avoir participé à des conférences et/ou symposiums scientifiques étrangers, internationaux, ukrainiens
- justifier d'un niveau de langue suffisant pour poursuivre des études/recherches au sein de l'établissement choisi.

### **3) aux scientifiques et enseignants-chercheurs**

Critères de sélection :

- être titulaire (CDD ou CDI) d'un établissement public d'enseignement supérieur ;
- être titulaire d'un diplôme de doctorat et pouvoir se prévaloir d'une expérience de recherche d'au moins 3 ans (au-delà du doctorat) ;
- travailler dans son établissement d'origine depuis au moins 1 ans ;
- avoir publié dans des revues de leur domaine de spécialité qu'elles soient étrangères, internationales ou ukrainiennes
- avoir participé à des conférences et/ou symposiums scientifiques étrangers, internationaux, ukrainiens
- justifier d'un niveau de langue suffisant pour poursuivre des recherches au sein de l'établissement choisi.

**Tous les candidats doivent suivre des études et effectuer des recherches dans les domaines suivants dit « prioritaires » :**

- sciences naturelles, notamment chimie des colloïdes et nano-chimie, chimie appliquée, biophysique, écologie appliquée et exploitation raisonnée des ressources naturelles ;
- physique des nano-systèmes, physique nucléaire et physique des hautes énergies ; physique nucléaire expérimentale et physique des plasmas, nanophysique et nanoélectronique ; modélisation mathématique et informatique, technologies de l'information et de la communication ;

- Informatique et outils de calcul, notamment systèmes d'intelligence artificielle, systèmes de programmation, sciences informatiques et outils de calcul, ingénierie informatique, ingénierie de programmation, logiciels, ingénierie des logiciels ;
- exploitation des ressources minérales ;
- métallurgie et science des matériaux, notamment sciences des matériaux appliquée ;
- construction des machines et traitement des métaux, notamment dynamique et résistance des machines, biomécaniques, moteur à combustion interne, machines minières et complexes, construction de locomotives et de wagons ;
- énergie et construction des machines énergétiques, notamment thermodynamique, physique thermique ;
- électrotechnique et électromécanique, notamment sources lumineuses, sources renouvelables et alternatives d'énergie ;
- électronique, notamment appareils et équipements micro- et nanoélectroniques ; électronique physique et biomédicale ;
- métrologie, outils de mesure et technologie d'information et de mesure, notamment techniques de laser et optoélectronique, photonique et opto-informatique ;
- aéronautique et aérospatial ;
- technologies chimiques et ingénierie ;
- biotechnologies, notamment biotechnologie moléculaire, biotechnique et matériaux biocompatibles ;
- génie civil et architecture, notamment technologies de construction, matériaux de construction ;
- transport et infrastructure des transports, notamment systèmes des transports ferroviaires, locomotives et maintenance, wagons et maintenance, système de coordination de la circulation des trains, constructions ferroviaires et maintenance.
- relations internationales, notamment droit international.

### **Organisation de la sélection :**

- 1) Soumettre son dossier de candidature au chef d'établissement pour validation par le conseil scientifique de l'établissement (et selon le calendrier propre à chaque établissement).

Ce dossier comprend :

- une déclaration de candidature ;
  - un extrait du procès-verbal du conseil de chaire / de département recommandant ladite candidature ;
  - un projet d'études/ projet de recherche (objet, tâches, plus-value et dates prévues des études / du stage, programme d'études / de stage, résultats attendus, perspectives en termes de poursuite des recherches ou d'exploitation des résultats en Ukraine) ;
- 2) Une fois validée, la candidature doit être soumise, par l'établissement, au Ministère, et ce avant le 15 mai 2012.

Cette candidature doit comprendre :

- une lettre de recommandation signée du chef d'établissement ;
- un extrait du procès-verbal du conseil scientifique de l'établissement recommandant ladite candidature ;
- un extrait du dossier administratif du candidat ;
- le dossier de candidature qui a été soumis au conseil scientifique de l'établissement (cf. ci-dessus).

Les dossiers incomplets et/ou déposés au-delà de la date limite ne seront pas examinés.

Les documents déposés au concours ne seront pas retournés aux candidats et ne pourront pas être modifiés après leur dépôt.